

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE RUSS**

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14
Date de convocation : 21 avril 2022

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 26 avril 2022
Sous la présidence de M. Marc GIROLD, Maire

Assistaient à la séance :

MM. Jean-Paul ZANETTI, Bernard PALLOIS, Mme Pascale JACQUOT adjoints, Mmes Elodie BERNARD, Christine CHRISTMANN, Sylviane PIQUEREZ, Corinne SIEGWALT, Nadège WOLF, MM. Maurice CHARTON, Gilles DOUVIER, Marcel DOUVIER, Guy HEID, Eric LORENZINI.

Absente excusée : Mme Karine PELIXO.

Secrétaire de séance : M. Pascale JACQUOT

ORDRE DU JOUR :

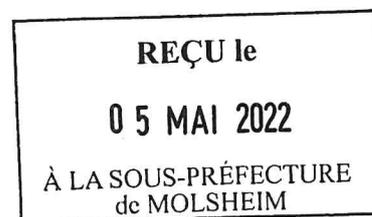
- Approbation du PV de la séance du 5 avril 2022
- Marché Passerelle : Choix de l'entreprise
- Marche AEP Lotissement Bruyères : Autorisation de signature de la convention constitutive avec le SIVOM
- Décision Modificative
- Demandes de subvention
- Divers et informations de dernière minute

N°26/2022 :

Approbation du PV de la séance du 5 avril 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le PV de la séance du 5 avril 2022.



N°27/2022 :

Aménagement d'une passerelle sur la Bruche et ses abords : Choix de l'entreprise

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'Appel d'Offres dont la clôture était le 28 mars 2022, deux offres ont été remises par voie dématérialisée.

La Commission d'Appel d'Offres a, lors de sa réunion du 12 avril 2022, proposé de retenir l'entreprise SAERT qui pour un montant de 330.500,-€ a été reconnue économiquement l'offre la plus avantageuse eu égard aux critères de pondérations énoncés dans le règlement de consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer le marché de l'Aménagement d'une passerelle sur la Bruche et ses abords à l'entreprise SAERT de Benfel pour un montant de 330.500,-€ HT.

Autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

N°28/2022 :

Convention constitutive AEP – Lotissement Bruyères

M. le Maire présente aux conseillers la convention constitutive entre la commune de RUSS pour l'eau potable et le Syndicat Mixte Bruche-Hasel pour l'assainissement, pour coordonner la passation des marchés de travaux dans le lotissement les Bruyères

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer ladite convention et tout autre acte relatif à cette affaire.

N°29/2022 :
Décision Modificative

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la Décision Modificative n°1 du Budget Eau, comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61523 : Entretien et réparations réseaux	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	600,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général	0,00 €		0,00 €	

N°30/2022 :
Subventions à diverses associations

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

☞ Décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de fonctionnement, pour l'année 2022, à:

- AFSEP : 50,- €.
- Les Restaurants du Cœur : 100,-€.
- Le Souvenir Français de Schirmeck : 150,-€.

N°31/2022 :
Demande de subvention au titre du fonds de solidarité

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 21 mars 2016 relative à la mise en place du fonds de solidarité.

Considérant les travaux d'aménagements, hors MO, d'une passerelle sur la Bruche et ses abords pour un montant de 330.500,-€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide,

- D'arrêter le projet des travaux d'aménagements d'une passerelle sur la Bruche et ses abords
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- De solliciter une subvention au titre du fond de solidarité à la communauté de communes de la vallée de la Bruche

Le plan de financement de cette opération se décompose comme suit :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Coût total HT :	330.500,-€	DETR :	99.000,-€
		CEA :	92.540,- €
		Commune de WISCHES :	20.000,-€
		Fonds de solidarité CCVB :	50.000,-€
		Autofinancement communal :	68.960,- €
TOTAL	330.500,-€	TOTAL :	330.500,-€

Divers et informations de dernière minute

Planning du Printemps de la Forêt.

Vente de bois le vendredi 13 mai à 18H à la salle des fêtes.

Discussion par rapport au chemin d'exploitation vers les Anes du Grand Spiess.

L'agent Michèle HOLZ a été placée en congé de longue maladie, pendant 1 an, jusqu'au 12/10/2022.

Le CM ne donne pas suite à la proposition de raccordement au gaz du local communal situé 38a route d'Obernai (tennis de table et institut Blanche).

Pour extrait conforme
Russ, le 3 mai 2022
Le Maire :

Marc GIROLD

